

BULLETIN d'INSCRIPTION FOULEE DES EOLIENNES 01/03/20

L'engagement vaut acceptation totale du règlement de la course.

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer à
Mairie de Névia, Foulée des Eoliennes 11200 NEVIAN accompagné du règlement et
du choix : Course Nature 11.5 km ou Marche Nordique non chronométrée 11.5 km
ou Randonnée Marche Sportive 6.5 km ou Randonnée Découverte Nature 4 km.

Pour obtenir votre DOSSARD :

Présentation obligatoire sur place d'une licence valide FFA compétition, running ou entreprise ou d'un
certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition
datant de moins d'un an. Dispense de certificat médical uniquement pour les athlètes ayant une licence
valide dans une fédération agréée (multisports, scolaires ou universitaires).

Nom : _____ Prénom : _____

ANNEE de Naissance : _____ Sexe : H F

Je suis une
grand mère
Cochez svp si vous l'êtes...

Email : _____

Club : _____ N° de licence : _____

JE PARTICIPE A (cocher la case) :

COURSE RUNNING 11.5 km <input type="checkbox"/>	MARCHE NORDIQUE 11.5 km <input type="checkbox"/>	RANDONNÉE MARCHE SPORTIVE 6.5 km <input type="checkbox"/>	RANDONNÉE DÉCOUVERTE NATURE 4 km <input type="checkbox"/>
--	---	--	--

COURSE ENFANT 1 km <input type="checkbox"/>	500 m <input type="checkbox"/>
--	-----------------------------------

N° de DOSSARD:
(Pour Course Running
& Marche Nordique)

Partie réservée à l'organisation

Partie réservée à l'organisation

Licence : OUI - NON Certificat Médical : OUI - NON Réglié : OUI - NON

Catégorie (Course) : CA JU ES SE M0 M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10

NÉVIAN FOULÉE DES ÉOLIENNES

DIMANCHE
1er MARS
2020

TOUT
LE MONDE
CONTRE LE CANCER

TANT QU'IL Y A DE LA JOIE, ILY A DE LA VIE !

COURSE RUNNING

11.5km
Départ 9h30



Marche Nordique
Randonnée Marche Sportive
Randonnée Découverte Nature

FÊTE DES GRANDS MÈRES : DES LOTS À GAGNER !

PHOTO CHRISTOPHE BARREAU

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

. 7h30 : Ouverture des inscriptions sur place.

Dép et Arr au Stade Montlaurier de NEVIAN.

Parkings / Douches. Pizzas faites sur place par **PIZZA GIGI**.



. 9h30 : **'DEPART FOULEE DES EOLIENNES'** (Course Running de 11.5 km; 8.50 € préinscrits OU 10 € le jour de la course) Ouverte aux personnes âgées de plus de 16 ans, titulaires d'une licence (voir règlement) ou d'un certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition de moins de un an.



. 9h35 : **'DEPART DE LA MARCHÉ NORDIQUE'** non chronométrée 11.5 km ou 5+6.5 km (au choix) puis **'DEPART DE LA RANDONNÉE SPORTIVE'** (randonnée encadrée de 6.5kms en marche rapide) et de la **'RANDONNÉE DECOUVERTE NATURE'** (Balade facile de 4kms en groupe commentée par un guide : à la découverte des fossiles, de la botanique, de la géologie et des paysages).

Pour tous : 8.50 € préinscrits et 10 € sur place
AU BENEFICE DE LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER.

Tarifs réduits pour les groupes minimum de 30 inscriptions reçues en même temps (course ou randos), nous contacter au 06 14 86 55 00.

. 9h45 : **'DEPART COURSES ENFANTS'** (500m et 1 km; Gratuit)

. 11h30 : REMISE DES PRIX.



MAIRIE DE
NÉVIAN



REGLEMENT

FOULEE DES EOLIENNES 2020

Art 1 : L'association « Foulée des Eoliennes » organise le dimanche 1er mars 2020 la 13ème édition de la course pédestre du même nom, ouverte à tous les athlètes licenciés ou non licenciés. Les bénéfices seront reversés à LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER (Canton de Ginestas).

Art 2 : Distances règlementaires dans les tranches d'âges autorisées : nés en 2004 et avant pour les 11.5 km.

Art 3 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 4 : La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs, d'un médecin ou d'une infirmière ainsi que d'une équipe de la Protection Civile. Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et les fléchages apposés pour leur sécurité. 2 ravitaillements seront disposés : sur le parcours (km 5) ainsi qu'à l'arrivée. Pour le respect de l'environnement et des lieux traversés, des poubelles seront à disposition aux ravitaillements et la peinture au sol ne sera pas utilisée sur le parcours. Tout coureur contrevenant au bien-être environnemental sera disqualifié. Il n'est pas admis sur les parcours d'accompagnateurs en VTT ou autres véhicules à moteur.

Art 5 : FOULEE DES EOLIENNES 11.5 km (Course Running), Marche Nordique non chronométrée (11.5 km ou 5+6.5km en relais, au choix), Randonnée Marche Sportive (6.5 km) ou la Randonnée Découverte Nature (4 km) : Pré-inscriptions réglées (8.50€) jusqu'au 28/02/2020 EN LIGNE via www.chrono-start.com OU à la [Foulée des Eoliennes. Mairie de Névia, 11200 NEVIAN - Tél : 04 68 93 60 55 et www.mairie-nevian.fr]. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la Foulée des Eoliennes. Possibilité de s'inscrire sur place : 10€ le jour de la course pour tous. Un tarif de groupe est également communicable pour tous les groupes intéressés (A partir de 30 inscriptions).

Art 6 : Pour participer à la Course Running FOULEE DES EOLIENNES, la fourniture du certificat médical de non contre-indication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ou d'une licence sportive strictement FFA (compétition, running, entreprise) en cours de validité est obligatoire (loi n°99.223 du 23/03/1999 et nouvelle réglementation 2019). Toute personne se présentant sans au moins un de ces deux documents en cours de validité ne pourra s'inscrire et participer à la course. Seuls les athlètes licenciés dans une fédération agréée (multisports, scolaires ou universitaires) sont dispensés de présenter un certificat médical (si licence valide). Par exemple, un licencié triathlon doit donc présenter un certificat médical sauf si indiqué sur sa licence sport en compétition ou athlétisme en compétition.

Art 7 : L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, y compris l'annulation de la course. Aucune pré-inscription ne peut donner droit à remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art 8 : Tous les kilomètres seront indiqués. La surveillance de tous les parcours (Course Running, Marche Nordique, Randonnée Marche Sportive) par les bénévoles sera levée à 11h30.

Art 9 : Les 3 premiers H et F au scratch ainsi que le premier H et F de chaque catégorie de la Course Running seront récompensés. L'organisateur se réserve le droit de regrouper des catégories afin de désigner le vainqueur. Chaque engagé recevra un lot à la remise de son dossard (Course Running, Marche Nordique, Randonnées, Courses enfants).

Art 10 : L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

Art 11 : Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la «Foulée des Eoliennes» ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la «Foulée des Eoliennes», Course Running, Marche Nordique ou Randonnée Nature, sur tous supports papier et internet y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

NOUVEAUTÉ 2020 >
Pré-inscriptions
Course, MN, Randos
en ligne avant le
28/02/2020 sur
www.chrono-start.com



Scannez ce QR code
pour vous inscrire !



COUREZ MARCHÉZ RANDONNEZ !
Les fonds sont reversés
à la recherche
contre le Cancer !

Informations auprès de
Jean Pierre 06 23 57 64 87
et Gilles 06 14 86 55 00
www.mairie-nevian.fr